



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.24/2008/5/Add.2
25 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique

Cinquantième session

Genève, 6 et 7 octobre 2008

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**SUIVI ET ANALYSE DES MESURES NATIONALES VISANT
À PROMOUVOIR LE TRANSPORT INTERMODAL**

Annexe

Communication du Gouvernement ukrainien

**RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES MESURES NATIONALES
VISANT À PROMOUVOIR LE TRANSPORT INTERMODAL**

UKRAINE

	Objectifs et points à traiter ¹	Explications
1.	Place attribuée au transport intermodal dans la politique des transports	L'extension du réseau de transport combiné en Ukraine et son intégration dans le réseau international sont parmi les priorités de la politique ukrainienne des transports. Face à l'intensification du trafic routier, le développement du transport combiné utilisant des modes de transport plus respectueux de l'environnement est considéré comme un aspect important pour accroître le transit par l'Ukraine. Compte tenu de sa situation géographique avantageuse, la création de conditions propices au transport combiné permettra à l'Ukraine d'offrir des services plus réguliers aux clients, de raccourcir les délais de livraison et de renforcer la fiabilité et la sécurité du transport entre l'Europe et l'Asie.
2.	Institutions nationales et internationales	
	2.1 Prendre des mesures afin de renforcer la coordination <u>nationale</u> des politiques (environnement, aménagement du territoire, transports)	Actuellement, l'Ukraine s'emploie à mettre en place une base législative permettant de régler les questions liées à l'environnement, à l'aménagement du territoire et à la politique des transports. L'ordonnance du Gouvernement portant approbation du plan d'action pour la réduction des incidences négatives des véhicules à moteur sur l'environnement et un certain nombre d'autres instruments ont été adoptés et mis en application.
	2.2 Prendre des mesures afin de renforcer la coordination <u>internationale</u> des politiques (environnement, aménagement du territoire, transports)	L'Ukraine accorde une grande attention à l'accélération de son intégration dans la Communauté européenne, notamment en matière de coordination des questions liées aux transports et à l'environnement.

¹ Pour une description détaillée des objectifs et points à traiter définis dans la résolution d'ensemble CEMT, se référer au document CEMT/CM(2002)3/FINAL. Les objectifs et points à traiter qui figurent dans la résolution ont été regroupés par le secrétariat (par exemple, les points à traiter «concurrence égale» et «tarification transparente et concurrentielle» qui sont mentionnés à différents alinéas de la résolution CEMT).

	Objectifs et points à traiter ¹	Explications
		<p>Grâce au nouveau mécanisme de jumelage de la Commission européenne, un projet d'assistance technique internationale intitulé «Élaboration et mise en œuvre de la politique des transports en Ukraine», qui vise à formuler une stratégie nationale de développement des transports, est en cours de réalisation dans le pays.</p> <p>Un projet d'assistance technique internationale intitulé «Appui à l'intégration de l'Ukraine dans le réseau transeuropéen de transport "RTE-T"» sera prochainement mis à exécution dans le cadre du programme TACIS de la Commission européenne.</p>
3.	Coûts et prix	
	3.1 Créer des conditions d'égalité de concurrence entre les différents modes de transport (transparence des prix, internalisation des coûts externes, etc.)	<p>Les tarifs des principaux services de transport ferroviaire et portuaires sont fixés par l'État.</p> <p>Les tarifs forfaitaires de bout en bout pour le transport par rail des marchandises en transit et leur transformation dans les ports maritimes, y compris le transport intermodal, sont convenus chaque année.</p>
	3.2 Développer des interfaces entre les modes de transport plus efficaces et moins onéreuses	-
4.	Réseaux, terminaux et centres logistiques	
	4.1 Appliquer des normes internationales (par exemple, l'AGTC et son Protocole sur le transport combiné par voies navigables intérieures)	<p>En adhérant en 2005 à l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC), conclu à Genève le 1^{er} février 1991, l'Ukraine a réaffirmé sa bonne volonté et s'est engagée à développer, dans le cadre de programmes nationaux, un réseau de transport combiné en conformité avec les normes internationales.</p>
	4.2 Intégrer la procédure de planification (aux niveaux national, régional ou transfrontalier)	-

	Objectifs et points à traiter ¹	Explications
	4.3 Prendre des mesures pour faciliter l'accès	-
	4.4 Améliorer les installations terminales	<p>Le Centre d'État ukrainien des services de transport «Liski» met en œuvre le programme approuvé par un décret du Ministère des transports et des communications visant à créer des terminaux de transport combiné dans les nœuds ferroviaires de Kharkiv, de Dnipropetrovsk, de Donetsk, de Louhansk, d'Odessa et de Tchop. Des mesures sont prises dans ces terminaux pour améliorer le niveau d'équipement et la gestion de l'information, et harmoniser les conditions et les horaires de travail des services douaniers et d'autres organismes de contrôle. Le programme du Gouvernement relatif à la modernisation de l'infrastructure frontalière, qui prévoit en particulier le développement de terminaux aux points de passage des véhicules à moteur, a été adopté et mis en application. Dans les ports maritimes d'Odessa et d'Illitchivsk, des plans généraux de développement, qui abordent la question de l'extension des terminaux à conteneurs, sont en cours d'élaboration.</p>
5.	Interopérabilité	
	5.1 Assurer la compatibilité des systèmes d'information et des systèmes de signalisation ferroviaires	L'Ukraine a assuré la compatibilité des systèmes d'information et des systèmes de signalisation ferroviaires.
	5.2 Introduire des systèmes d'information électroniques	<p>Avec une participation active de l'Ukraine et dans le cadre du projet conjoint du Comité du transport ferroviaire et de l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) sur le rapprochement des systèmes de transport COTIF et SMGS, la lettre de voiture commune CIM/SMGS a été créée et mise en application dans le pays, ce qui simplifie la procédure de contrôle douanier des marchandises en transit et réduit le temps de traitement des documents de transport.</p> <p>Des efforts sont déployés au niveau de la législation nationale pour pouvoir utiliser ces lettres de voiture au moyen de systèmes d'information électroniques.</p>

	Objectifs et points à traiter ¹	Explications
	5.3 Autres mesures	-
6.	Mesures de soutien financières et fiscales	
	6.1 Soutien financier pour les investissements (installations, matériel roulant, systèmes, etc.)	-
	6.2 Soutien financier pour les activités (activités initiales, spéciales, etc.)	Il existe un soutien financier pour les activités au stade initial, par exemple des tarifs de transport préférentiels convenus.
	6.3 Mesures de soutien fiscales (taxe sur les véhicules, exemption de la redevance d'utilisation de l'infrastructure routière, etc.)	Il n'existe pas de mesures de soutien fiscales.
7.	Mesures de soutien réglementaires	
	7.1 Exemption des restrictions et des interdictions de circulation	Conformément aux règles ukrainiennes de la circulation routière, les véhicules transportant des conteneurs ayant une hauteur au sol maximale de 4,35 m peuvent circuler sans autorisation sur certains itinéraires, sachant que leur poids total ne doit pas excéder 38 t et que la charge maximale autorisée par essieu est de 10 t pour un essieu simple, de 16 t pour un essieu double et de 22 t pour un essieu triple.
	7.2 Libéralisation des parcours initiaux et terminaux	-
	7.3 Maintenir des limites de poids supérieures pour les véhicules routiers affectés au transport d'unités de transport intermodales (UTI)	La circulation des véhicules dont le poids total n'excède pas 40 t, à l'exception des véhicules de gabarit exceptionnel, et des véhicules transportant des conteneurs dont le poids total n'excède pas 44 t est permise si les limites de poids autorisées sont respectées: la charge par essieu ne doit pas dépasser 11 t pour un essieu simple, 18 t pour un essieu double et 24 t pour un essieu triple. Ces véhicules doivent en outre emprunter des itinéraires définis et convenus.

	Objectifs et points à traiter ¹	Explications
	7.4 Simplifier le contrôle des documents	<p>Conformément à une décision du Gouvernement, les contrôles (douaniers, frontaliers, vétérinaires, phytosanitaires, radiologiques et autres) sont effectués selon le principe du guichet unique dans tous les ports maritimes, gares frontière et points de passage des véhicules à moteur, accélérant ainsi les procédures de contrôle aux frontières ukrainiennes.</p> <p>En vertu de la décision n° 269 du Gouvernement en date du 13 avril 2005, le Service des douanes et le Service des frontières sont tenus de procéder à une vérification préalable des documents pour tous les types de contrôle étatique.</p> <p>Des négociations avec certains pays voisins de l'Ukraine sont en cours pour mettre en place des contrôles conjoints aux frontières.</p>
	7.5 Systèmes de «bonus» pour le transport intermodal	-
	7.6 Application rigoureuse des réglementations relatives au transport routier	<p>Les dispositions principales régissant le contrôle du transport figurent dans le Code de la route.</p> <p>Les itinéraires que peuvent emprunter sans autorisation les véhicules à moteur transportant des conteneurs dont la hauteur au sol n'excède pas 4,35 m sont énumérés dans les textes réglementaires.</p> <p>En outre, des balances à véhicules et des dispositifs permettant d'en mesurer le gabarit sont installés à la sortie des grands terminaux portuaires et aux postes de contrôle sur les autoroutes principales.</p> <p>Depuis le mois de juillet 2008, l'entrée dans Kiev n'est autorisée que de 7 heures à 20 heures.</p>
	7.7 Autres mesures de soutien réglementaires	<p>L'Ukraine s'apprête à adhérer à plusieurs conventions et accords internationaux et européens, notamment: la Convention relative à un régime de transit douanier international pour les marchandises transportées par chemin de fer sous couvert de lettres de voiture SMGS, la Convention relative à un régime de transit commun, les directives du Parlement européen régissant le transport ferroviaire et la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (Convention de Kyoto, 2000).</p>

	Objectifs et points à traiter ¹	Explications
8.	Opérations de transport	
	8.1 Libéraliser l'accès aux réseaux ferroviaires	L'accès aux réseaux ferroviaires n'est pas limité.
	8.2 Libéraliser l'accès aux réseaux de transport fluvial	L'accès aux réseaux de transport fluvial n'est pas limité.
9.	Suivi du marché	
	9.1 Garantir la disponibilité d'informations statistiques cohérentes et fiables	Les statistiques des transports sont régulièrement synthétisées par le Comité des statistiques ukrainien à partir de certains formulaires de documents comptables statistiques et reflètent pleinement la situation réelle dans ce secteur d'activité.
	9.2 Établir des inventaires des goulets d'étranglement	L'Ukraine a établi un inventaire des goulets d'étranglement de l'infrastructure des transports et s'emploie à les éliminer.
	9.3 Mettre sur pied des bureaux d'information sur le transport maritime à courte distance	Les ports maritimes fournissent sur demande des informations sur le transport maritime à courte distance.
10.	Encourager la recherche relative à l'ensemble des éléments de la chaîne de transport	-
11.	Opérateurs dans les réseaux de transport intermodal	
	11.1 Promouvoir la coopération et les partenariats	<p>L'Ukraine participe en permanence aux travaux conjoints visant à élaborer et à signer des accords de coopération et de partenariat en matière de transport combiné.</p> <p>Ces dernières années, des accords relatifs au transport combiné international ont été signés avec l'Azerbaïdjan, la Slovaquie et le GUAM.</p> <p>Un accord avec la Hongrie est en cours de négociation, et des accords avec l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Bulgarie sont en cours d'élaboration.</p>

	Objectifs et points à traiter ¹	Explications
	11.2 Promouvoir l'utilisation du transport intermodal pour le transport de marchandises dangereuses	En cours d'examen
	11.3 Constituer des pools internationaux de wagons	Des pools communs internationaux de wagons ont été constitués.
	11.4 Utiliser des trains blocs entre les terminaux	Des trains blocs de transport combiné sont utilisés entre le terminal du Centre d'État ukrainien des services de transport «Liski» à Kiev et le terminal portuaire d'Ilitchivsk.
	11.5 Utiliser des systèmes d'échange de données informatisées efficaces et compatibles (pour le suivi et la localisation, par exemple)	Dans le transport ferroviaire, le traçage des informations relatives aux mouvements de transport combiné est assuré par le Centre informatique d'État «Ukrzaliznytsy» (Chemins de fer ukrainiens) à la demande de l'expéditeur ou du destinataire. Ce service est payant.
